



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 14 mai 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Agriculture de la Viticulture et du Développement rural** au sujet **du gel dans les vignes au début du mois de mai.**

Pendant la nuit du 4 au 5 mai de cette année, des températures inférieures à -2°C dans les bourgeons de vigne luxembourgeois ont détruit une grande partie de la récolte. L'institut vitivinicole estime que les viticulteurs doivent s'attendre à une forte perte de rendement. La perte globale est évaluée à près de 50%, selon le journal L'Essentiel. Non seulement les vignes portant des raisins, mais aussi les jeunes plantes qui ne portent pas encore de fruits ont été affectées par le gel.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

1. **Quelle est l'ampleur de la perte causée par le gel pour les viticulteurs luxembourgeois ? Y a-t-il des moyens afin de minimiser la perte ?**
2. **Existe-il un mécanisme d'assurance afin d'indemniser les viticulteurs pour cette perte importante ? Dans l'affirmative, quelles sont les modalités de ce mécanisme ? Tous les viticulteurs luxembourgeois sont-ils couverts par une telle assurance ?**
3. **Quelle est l'ampleur des dommages chez les jeunes plantes ne portant pas encore de fruits ? Existe-il aussi un mécanisme d'assurance pour ces pertes ?**
4. **Vu que le nombre de conditions météorologiques extrêmes augmente (gel, grêle, inondations etc.) dans quels cas le mécanisme d'assurances prend-il effet ? Les agriculteurs sont-ils aussi couverts par des assurances dans le cas de conditions météorologiques extrêmes ? Dans l'affirmative, quel est le nombre d'assurés ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

François Benoy
Député